



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 09 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0024

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet : PROCIVIS FOREZ VELAY : désignation d'un représentant

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Procivis Forez Velay est une société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (SACICAP), engagée au service des politiques locales de l'habitat. Elle témoigne d'un ancrage territorial historique en Auvergne-Rhône-Alpes et intervient notamment dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire. Au travers de ses différentes entités, Procivis Forez Velay déploie une offre globale de services immobiliers, allant de la promotion et de la construction à la gestion locative et au logement social.

Fidèle à ses missions d'intérêt général, la société consacre une part significative de ses résultats au financement d'actions sociales en faveur des ménages modestes, contribuant ainsi à faciliter l'accès et le maintien dans un logement digne et adapté.

Procivis Forez Velay fonctionne selon un modèle coopératif fondé sur la détention de parts sociales par ses sociétaires, qui participent ainsi à sa gouvernance et à l'orientation de ses activités dans le respect de ses missions d'intérêt général.

La commune détient 30 parts sociales (d'une valeur de 38 €) sur les 5 022 parts représentant le capital social de la société au 13 mars 2026. À ce titre, elle participe à sa gouvernance et est tenue de désigner un représentant appelé à siéger au sein de ses instances.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner le représentant de la Ville comme le permet, en pareil cas le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Monsieur Jacky ROME en qualité de représentant de la commune au sein de Procivis Forez Velay,
- HABILITE Monsieur Jacky ROME à participer aux assemblées générales et, le cas échéant, aux instances de gouvernance de la société, conformément à ses statuts.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 27
Contre : 5
Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT
Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR

Signé le 9 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
RIVORY Joris,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril
2026